





# diplômes nationaux - deuxième cycle

## les travaux de la commission de la pédagogie du C.N.E.S.E.R.

DANS un récent S.U., J.-L. Piednoir analysait la note ministérielle sur les orientations générales du 2<sup>e</sup> cycle et donnait les premières réactions syndicales.

Dès la remise du document à la C.P.D.O. du C.N.E.S.E.R. le 8 janvier, j'ai immédiatement informé le directeur général de l'Enseignement supérieur de l'opposition radicale des élus SGEN à ce texte et à la philosophie qui l'inspire. Les autres membres de la C.P.D.O. réagirent de manière à peu près identique, à une ou deux exceptions près. Finalement, après une longue discussion, la **Commission repoussait à l'unanimité la structure binaire** établissant des maîtrises à finalité professionnelle et des maîtrises dites spécialisées.

La commission se réunit à nouveau le 15 janvier pour continuer l'examen de ce texte et pour faire des contre-propositions dont l'Administration tiendrait éventuellement compte pour rédiger une nouvelle note d'orientation. A l'issue d'une longue séance de travail l'accord se fit dans la commission sur les points suivants :

### 1) Structure

**Une maîtrise « unitaire mais polymorphe ».** Refus absolu de la dichotomie. Ne pas ignorer le grave problème des débouchés et trouver des sorties vers la vie professionnelle. Un seul arrêté général pour la maîtrise. **Mantien de la licence** comme diplôme national de fin de première année du second cycle.

### 2) Conditions d'accès

Hostilité totale à la notion de D.E.U.G. renforcé. Les Universités détermineraient quels DEUG permettent de préparer à telle spécialité de la maîtrise. Elles organiseraient en outre un recyclage accéléré dans le cours normal du 2<sup>e</sup> cycle pour les étudiants titulaires d'un autre DEUG que ceux requis, dans des conditions qu'elles préciseraient. Ainsi serait rendue possible la réorientation d'un étudiant, par exemple vers les matières optionnelles qu'il a choisies en premier cycle.

### 3) Contenu

Les maîtrises comportent l'enseignement des connaissances fondamentales et des enseignements d'application, y compris éventuellement des stages.

L'arrêté définirait de manière large, comme prévu, les normes touchant la durée des études, les horaires maximum et minimum, les conditions de l'encadrement pédagogique.

### 4) Procédure

Le ministère demanderait aux Conseils d'Université leurs avis et des maquettes de spécialités de maîtrise qu'elles pensent préparer et promouvoir. Mais ce point est resté assez obscur...

Il appartient maintenant à l'Administration de montrer si elle tient compte de ces contre-propositions dans la rédaction d'un nouveau document. Celles-ci doivent d'ailleurs être complétées et améliorées. Il appartient aussi aux syndiqués de réfléchir à ce problème dans leurs instances syndicales, aux élus du SGEN dans les Conseils à se prononcer. Il vous appartient à tous de nous transmettre vos propositions sur ce sujet. Le chantier est ouvert...

Alain LOTTIN,

Représentant SGEN  
à la Commission

de la Pédagogie des diplômes  
et de l'orientation du CNESER.

## CONFERENCE DE PRESSE INTERSYNDICALE

La presse a rendu compte de cette conférence de presse (cf. COMBAT du 17 janvier, LA CROIX, LE MONDE et L'HUMANITE du 18 janvier).

Les responsables syndicaux (J.-L. PIEDNOIR pour le SGEN) ont exprimé leur vive inquiétude aux projets de diplômes nationaux de 2<sup>e</sup> cycle.

L'accent a été mis sur le rôle marginal donné à l'Université : en effet ce qui est important pour l'avenir, notamment la formation professionnelle des futurs cadres, est placé le plus possible hors de l'Université.

Les responsables syndicaux ont précisé que formation fondamentale et formation professionnelle devaient être associées dans les enseignements professionnels dispensés sous la responsabilité des Universités.

Ils ont souligné l'absence de la réforme de la formation des maîtres dans ces projets de réforme.

Pour sa part le SNESup a souligné qu'« une réforme est nécessaire mais qu'elle doit être menée avec prudence et surtout qu'elle doit être accompagnée de moyens importants alors qu'au contraire on réduit les moyens disponibles ».

## défendons l'I.R.C.A.N.T.E.C.

Institution de retraite complémentaire des non-titulaires de la Fonction publique, l'I.R.C.A.N.T.E.C. voit le nombre de ses affiliés progresser rapidement : il est de 850.000 actuellement, tandis que les retraités de ce régime atteignent l'effectif de 65.000.

Mais, du point de vue syndical qui est le nôtre (partagé par les six autres organisations représentées au conseil d'administration), ce régime ne joue pas pleinement le rôle qui lui est dévolu.

En particulier le taux particulièrement bas des pensions accordées pose un grave problème. L'action entreprise par les syndicats auprès du ministre de l'Econo-

mie et des Finances se heurte, jusqu'à présent, à son refus intransigeant sur tous les points de revendication.

Par contre, le ministre des Affaires sociales a accordé une audience qui a eu lieu le 16 janvier. La délégation intersyndicale était conduite par Mme de Mamtanoff, présidente du conseil d'administration, responsable C.F.D.T. Des études vont être entreprises par cette administration pour connaître la physionomie exacte de la situation; des réunions de travail avec participation syndicale pourront avoir lieu ultérieurement.

Collègues non-titulaires de l'E.N., vous êtes directement concernés par l'augmen-

tation du taux de pension et les problèmes de reversion, d'indemnité de licenciement, de validation de services, etc. qui sont en cause. Une partie difficile doit être menée; elle ne le sera efficacement qu'avec l'engagement de tous les intéressés...

Venez nombreux à  
l'ASSEMBLEE GENERALE  
D'INFORMATION

qui se tiendra le 8 février 1973, à 17 heures, salle Ambroise-Croizat (Bourse du Travail), 3, rue du Château-d'Eau, Paris 10<sup>e</sup> (métro : République).

## pour nous défendre !

LES résultats définitifs des élections qui viennent d'avoir lieu aux Commissions Administratives Paritaires des différentes catégories d'enseignants des écoles primaires, des C.E.G., C.E.S. et lycées sont maintenant connus. Avant de les examiner avec vous sans complaisance, je voudrais rappeler d'abord que par la personne des réélus et des nouveaux élus qui sont nos représentants dans les C.A.P. départementales, académiques ou nationales, le syndicat va continuer, sans bruit mais sans mystère, le travail de défense des droits de chacun auprès de l'administration, l'action au jour le jour pour la prise en considération des situations vécues que la machine ignore, ou la rectification des erreurs qu'elle commet. Il y a un mot qu'on emploie souvent pour désigner la tâche de ces représentants élus, c'est celui de service de l'adhérent. J'avoue que je ne l'aime pas beaucoup, car il traduit une conception des relations humaines qui n'est pas la nôtre, au S.G.E.N. et à la C.F.D.T. Un élu en C.A.P.N. est un militant syndical, chargé par la confiance des électeurs, adhérents ou parfois non-adhérents, d'un secteur particulier de l'action syndicale : la représentation paritaire des personnels face à l'administration. Son type d'action implique une relation directe avec des dizaines, des centaines, parfois des milliers d'adhérents, l'aptitude à saisir le rôle particulier de nombreux cas : nos élus ont toujours fait la preuve (qui d'entre nous n'en est pas témoin ?) du dévouement allié à la compétence, mais nous savons qu'ils ne sont ni « payés pour ça » (certes non !), ni occupés à quelque bonne œuvre. Ils militent en syndicalistes, c'est en syndicalistes que nous nous adressons à eux pour faire valoir nos droits et faire prendre en considération nos situations personnelles. Cela ne me dispense pas, bien au contraire, de remercier en notre nom à tous anciens et nouveaux élus pour leur action militante de plus en plus difficile à mesure que l'administration se mécanise.

Là est le premier résultat positif : nous continuerons d'être présents dans toutes les C.A.P. nationales dont nous étions déjà, dans la quasi-totalité des C.A.P. académiques et départementales où nous étions représentés, et nous apparaissons pour la première fois dans quelques autres commissions.

Un autre aspect de ces élections, c'est qu'elles sont considérées par tous, à commencer par l'administration, comme un test de la représentativité des organisations.

Ces élections n'ont pas apporté de grands bouleversements ; cependant nous progressons partout en voix (ce qui est nécessaire, compte tenu de la progression des effectifs de l'Education nationale), mais aussi le plus souvent en pourcentage, ce qui est significatif et encourageant pour un syndicat minoritaire qui se refuse à pratiquer la démagogie envers les électeurs.

A travers une stabilité d'ensemble des chiffres, cette évolution des esprits nous donne à espérer une extension de notre audience là où la géographie des traditions nous a longtemps desservis. Pour cela, le travail du militant n'aura pas de cesse et chaque militant sera à la fois un militant de son degré ou de sa catégorie et un militant du syndicat général, un militant à la formation, un militant à l'organisation.

Ce travail, qui est le syndicalisme même, contribuera en même temps à consolider toujours plus ce qui fait notre originalité et à terme notre force : la cohérence entre les positions que nous défendons pour notre degré ou notre catégorie, nos positions de syndicat général de toutes les catégories de personnels de l'Education nationale et nos positions confédérales. Certes, il peut y avoir des tensions entre les intérêts des diverses catégories de personnel ou leur conception de leur travail : ces tensions sont normales et légitimes. Mais c'est à nous, syndicalistes, de les résoudre ensemble par une confrontation franche de tous les points de vue : cette confrontation, nous sommes les seuls, au S.G.E.N., à pouvoir la faire institutionnellement, nous sommes les seuls à la faire réellement, chaque jour. Nous ne voulons pas laisser le gouvernement arbitrer, au détriment de tous.

François GARRIGUE

## élections aux C.A.P. du second degré PROGRESSION DU S.G.E.N.-C.F.D.T.

LES tableaux ci-joints, et celui que nous avons publié dans SU du 11 janvier, permettent mieux que les slogans et déclarations, de se faire une idée de la situation syndicale actuelle dans les lycées, CES et EN.

Le SGEN-CFDT a globalement progressé, par rapport aux élections de 1971 au CEGT et aux élections aux CAP de 1969. Ce progrès est net chez les chargés d'enseignement (+ 5,2 %) où 46 voix supplémentaires nous auraient donné un siège, et chez les PTA de lycées techniques (+ 2,4 %) où nous obtenons 200 voix de plus qu'en 1969. Nous gardons largement nos 3 sièges de certifiés (+ 1,24 % des voix) et nos deux sièges d'agrégés (+ 1,45 %). Chez les AE, le SGEN a gagné 350 voix et gardé son siège, mais a reculé légèrement en pourcentage (- 1 %).

Cette progression, qui se traduit aussi dans de nombreuses CAP académiques, montre que dans le « malaise » de l'enseignement secondaire traditionnel, la formule d'un syndicat général regroupant tous les personnels de l'EN, et faisant sienne la ligne du 35<sup>e</sup> congrès confédéral, peut rallier un nombre croissant de travailleurs. Ce résultat nous impose :

— de poursuivre notre réflexion sur les finalités de l'enseignement et sur la fonction enseignante, selon les options majeures de la CFDT ;

— d'être présents dans les luttes en orientant notre pratique syndicale « vers la remise en cause, dans la conscience des

travailleurs, dans l'opinion et dans les faits, des règles du jeu social qui nous sont imposées » ;

— d'intensifier l'implantation et le développement du SGEN-CFDT : dans les centres de formation (CPR-IPES mais aussi CR-CEG, CF-PTA et ENS) et au niveau des sections d'établissements ; de nombreux collègues hésitent encore à nous rejoindre, et beaucoup ne se sont pas exprimés le 15 décembre (pour 84.000 voix exprimées, plus de 26.000 non-votants ou bulletins nuls).

Qu'en est-il des autres organisations ? Le SNES, avec le SNPEN et le SNESup, garde assez largement la majorité, sans regagner son pourcentage d'avant 1968 (près de 69 %). En gros, pour 3 collègues qui votent pour le SNES il y en a 1 qui fait confiance au SGEN. En ce qui concerne le SNALC, affilié à la CGC, ses polémiques, assez virulentes vis-à-vis du SGEN, et ses prétentions à être la deuxième organisation de l'enseignement secondaire, n'ont pas été prises au sérieux. Le maintien de la tradition, le repliement sur le passé, le corporatisme étroit, attirent encore des collègues qui croient y trouver la sécurité. Mais cette attitude est de moins en moins suivie et l'écart entre cette organisation et la nôtre a plus que triplé depuis 1969. La CNGA, née de la grande peur de mai-juin 1968, a cru pouvoir conserver ses sièges en s'alliant avec la CFTC « maintenue » qui avait obtenu 2,5 % des voix au CEGT en 1971 : unis, ces deux groupes perdent 2,5 % et n'auront aucun représentant à la CAPN.

M. ARMAND - P. FLEITH.

## résultats officiels des élections aux C.A.P. nationales enseignants des lycées, C.E.S. et E.N.

### 1. résultats globaux

	1969		1972		Comparaison	
S.N.E.S.	35 382	57,89 %	50 254	59,81 %	+ 14 872	+ 1,92 %
S.G.E.N.- C.F.D.T.	10 871	17,78 %	16 005	19,05 %	+ 5 134	+ 1,27 %
S.N.A.L.C.	9 982	16,31 %	13 123	15,62 %	+ 3 141	- 0,68 %
C.N.G.A. + C.F.T.C.	4 884	7,89 %	4 628	5,50 %	- 256	- 2,4 %
Exprimés	61 119		84 010		+ 22 891	

### 2. résultats par catégories

1. Agrégés	S.N.E.S.	6 743 voix	52,33 %	(+ 2,82 %)	5 élus
	S.G.E.N.	2 779 voix	21,57 %	(+ 1,45 %)	2 élus
	S.N.A.L.C.	2 356 voix	18,29 %	(+ 0,59 %)	2 élus
	C.N.G.A.	992 voix	7,70 %	(- 4,89 %)	0
2. Certifiés	S.N.E.S.	34 345 voix	59,24 %	(+ 1,54 %)	10 élus
	S.G.E.N.	11 057 voix	19 %	(+ 1,24 %)	3 élus
	S.N.A.L.C.	9 381 voix	16,12 %	(- 1,20 %)	2 élus
	C.N.G.A.	3 191 voix	5,48 %	(- 1,72 %)	0
3. P.T.A.	S.N.E.S.	3 915 voix	81,25 %	(+ 0,08 %)	6 élus
	S.G.E.N.	524 voix	10,87 %	(+ 2,40 %)	0
	S.N.A.L.C.	215 voix	4,47 %	(- 0,85 %)	0
	C.N.G.A.	157 voix	3,27 %	(- 1,77 %)	0

4. A.E.	S.N.E.S.	4 609 voix	64,03 %	(+ 4,72 %)	3 élus
	S.G.E.N.	1 449 voix	20,13 %	(- 1,07 %)	1 élu
	S.N.A.L.C.	929 voix	12,90 %	(- 0,09 %)	0
	C.N.G.A.	211 voix	2,93 %	(- 3,56 %)	0

5. Chargés d'enseigne- ment :	S.N.E.S.	642 voix	55,35 %	(+ 1,41 %)	2 élus
	S.G.E.N.	196 voix	16,93 %	(+ 5,19 %)	0
	S.N.A.L.C.	242 voix	20,88 %	(- 0,83 %)	1 élu
	C.N.G.A.	77 voix	6,66 %	(- 6 %)	0

### 3. les élus du S.g.e.n. aux C.a.p. nationales

**Agrégés : Vurpas, Marbaix ; titulaires**  
Girard, Denis, 1<sup>ers</sup> suppléants.  
Mlle Dumont, Rochias, Mlle Pêche : 1<sup>ers</sup> suppléants.

**Certifiés : Clad, Martelet, Legrand ; titulaires.**  
Mlle Godicheau, Fusé : 2<sup>e</sup> suppléants.  
Merlateau, Dufaure, Mlle Solé : 2<sup>es</sup> suppléants.

**A.E. :**  
**Ayanian**, titulaire.  
Plancke, suppléant.

N.B. — Pour les résultats aux C.A.P. académiques, voir S.U. 591, du 11 janvier 1972.

# MI-SE : le 31 janvier VOTEZ S.G.E.N.-C.F.D.T.

# 21

## DEUX SCRUTINS BIEN DISTINCTS

Dans quelques jours, tous les surveillants, quelle que soit leur catégorie, seront appelés aux urnes pour élire leurs représentants aux C.A.P.A. Les stagiaires éliront en outre des représentants aux conseils de discipline. Il est nécessaire de bien séparer les deux scrutins.

En effet, si dans le premier cas, le système retenu (scrutin universel, à la proportionnelle, et à la plus forte moyenne) présente l'aspect d'une consultation démocratique, dans le second (scrutin majoritaire à deux tours), les principes élémentaires d'un plurisyndicalisme de fait sont laissés pour compte. D'autre part, il existe une différence de nature entre les C.A.P.A. et les conseils de discipline et le ministère le montre bien en ressuscitant de vieux textes pour procéder à des élections différentes.

## LES C.A.P. : UNE CONQUÊTE SYNDICALE

Les commissions sont compétentes pour donner un avis lors du recrutement, de la nomination, de la stagiarisation des surveillants, c'est dire que leurs membres élus sur des listes présentées par les organisations syndicales ne sont pas responsables au sens plein du terme, puisque la **décision appartient, en dernier ressort à l'administration**. On ne peut donc dire qu'avec mauvaise foi, sur le plan juridique, que les élus apportent une caution à l'administration. Les C.A.P. permettent un **contrôle syndical** de la gestion, et la défense des personnels. Elles constituent une conquête qu'il faut préserver et développer.

## DES REVENANTS : LES CONSEILS DE DISCIPLINE

Au niveau des conseils de discipline, il faut certainement moduler la critique. L'arbitraire y règne : les administrateurs y sont en fait au nombre de 5, puisque le président, inspecteur d'académie, a voix prépondérante. D'autre part, les représentants du personnel y sont 4 dans chaque conseil. C'est là que se décide le sort des « inculpés » en fait le drame est joué avant, dans les bureaux, et le conseil entérine ce qu'a décidé en son for intérieur, le président. Quand on sait, en outre, que les représentants du personnel sont élus au scrutin majoritaire, et qu'il semble légal que des isolés puissent se présenter, on comprendra qu'il convient de juger de ces instances avec beaucoup de circonspection. Suivant la conjoncture locale, c'est-à-dire académique, il pourra être profitable de présenter des candidats se réclamant de l'organisation syndicale, ne serait-ce que pour dénoncer ce qui est trop souvent un simulacre de justice, ou quand ce sera possible, occuper un siège pour user de toutes les ressources du droit afin de faire annuler les jugements qui pourraient être

pris ; mais on ne saurait condamner une consigne de boycott des conseils de discipline, qui, bien suivie, montrerait au ministère que les surveillants ne sont pas dupes.

## NOS OPTIONS

Les candidats du S.G.E.N.-C.F.D.T., aux diverses élections se réclament d'une confédération qui a mis l'autogestion et le socialisme démocratique au premier plan de ses préoccupations théoriques, et comme but ultime de toutes ses actions. Il s'agit de ne pas perdre de vue ces objectifs. Les élus du S.G.E.N. assureront les charges de leur mandat, avec toutes les difficultés que cela laisse soupçonner : ils acceptent, en particulier la participation ambiguë qu'on leur propose, mais à l'encontre d'autres ils le feront en dénonçant les faux-semblants. Ils lutteront à l'intérieur des structures existantes pour permettre leur éclatement, et l'instauration de structures plus démocratiques où le droit ne serait pas remis à la discrétion de quelques personnes nommées, avec tout ce que cela suppose en fait de manquements à l'impartialité qui s'impose en pareille circonstance.

On peut s'en remettre à l'expérience : dans toutes les académiques où le S.G.E.N.-C.F.D.T. a été représenté aux dernières C.A.P.A. qui se constituaient en conseils de discipline, la jurisprudence locale en matière de gestion du personnel a fait de réels progrès. Nous fûmes hélas parfois les seuls à défendre des options résolument favorables au personnel ! Nos camarades de Rennes, en particulier, surent en moins de deux ans amener le rectorat à respecter la réglementation en matière de stagiarisation, c'est-à-dire en fait l'abolition du pouvoir discrétionnaire du recteur. L'organisation qui détenait précédemment TOUS les sièges dans cette académie n'avait-elle rien pu faire mais qu'avait-elle tenté réellement ?

## VOTEZ S.G.E.N.-C.F.D.T.

Il y aurait danger à ce que les C.A.P.A. soient pour un certain nombre d'entre elles aux mains d'un seul syndicat, car il n'est rien de plus mortel pour le mordant d'une organisation que de disposer d'une représentation totale dans un organisme représentatif : le sommeil sur les lauriers est humain. Il est nécessaire que les idées de socialisme démocratique, l'autogestion puissent se faire entendre dans les C.A.P. comme dans les conseils de discipline, voix d'avenir au milieu d'un esprit juridique du passé. Il est nécessaire que la C.F.D.T. soit présente dans ces luttes pour que les règles élémentaires de la justice en matière de droit du travailleur soient un jour peut-être prochain, respectées. Pour cela, le 31 janvier, vous voterez et ferez voter S.G.E.N.-C.F.D.T., sans rature, ni panachage.

R. VALLEZ

## victoire syndicale à Bastia

Le 4 janvier, 2 SE et 4 MI du CES « Vieux Lycée » de Bastia se voient notifier oralement par le chef d'établissement leur révocation. Motif : abandon de poste le 7 décembre 1972. C'est le jour de la grève lancée par le SNES. IL S'AGIT BEL ET BIEN D'UN LICENCIEMENT POUR FAIT DE GREVE ;

— 5 janvier : grève illimitée des enseignants du CES, SNES, SGEN et non-syndiqués.

— 9 janvier : à l'appel du SNES, du SGEN, SNI, SNEP, et avec le soutien de la fédération CORNEC, grève de tous les établissements secondaires de BASTIA.

— 11 janvier : grève de l'ensemble des établissements secondaires de CORSE, suivie à 75 %.

Devant le mouvement de protestation uni de tous les enseignants, la réintégration de tous les MI-SE est prononcée..

**aux S.e. : cette page est à afficher dans tous les établissements**

LE DROIT DE GREVE EST INTANGIBLE. IL A ETE BIEN DEFENDU.  
Communiqué paru dans « NICE-MATIN » du 15-1-73 :

« Le secrétariat académique du Syndicat général de l'Education nationale (S.G.E.N.-C.F.D.T.) se félicite de la réintégration des six surveillants du C.E.S. du vieux lycée de Bastia, suspendus pour avoir participé à une grève.

Ce résultat est le fruit d'une action inter-syndicale ferme dans laquelle se sont engagés, dès le début, les adhérents du S.G.E.N.-C.F.D.T. de la Corse et de l'académie tout entière avec le soutien du bureau national.

Le secrétariat académique du S.G.E.N.-C.F.D.T. constate avec satisfaction la solidarité qui vient de se manifester à l'occasion de ce mouvement pour le respect du droit de grève auquel tous les personnels titulaires et auxiliaires de l'Education nationale sont indéfectiblement attachés. »

« NICE-MATIN », 15-1-73.

## réunion nationale M.i.-S.e.

Le week-end de travail prévu dans « CADRES » n° 9 aura lieu pendant le week-end du 10-11 janvier au siège national du S.G.E.N., 5, rue Mayran, 75009 PARIS.

L'ordre du jour suivant est proposé :  
— revendications actuelles des M.I.-S.E.  
— rôle des M.I.-S.E. dans la vie scolaire.  
— organisation de la section, élection d'un bureau.

Horaire de travail :  
Samedi 10 février : 15 h à 19 h.  
Dimanche 11 février : 9 h à 12 h - 14 h à 16 ou 17 h.

Tous les M.I.-S.E. (lycées, CES, CET, CEG) adhérents du SGEN peuvent assister à cette réunion, notamment ceux de la région parisienne ou ceux qui seraient de passage à Paris, en précisant que pour des raisons évidentes, les frais de transport et séjour ne seront pris en charge par le « national » que pour 1 représentant par académie. Aux équipes académiques de mandater ce représentant.

R. VALLEZ - P. FLEITH - J. BENETON.

« Il s'agit, je le répète, d'un effort exceptionnel sans précédent dans la Fonction publique... ». Tout le monde a reconnu la formule du ministre à l'égard de la revalorisation indiciaire des personnels de C.E.T., formule abondamment utilisée, soit en réponse à des parlementaires, soit à l'occasion des débats budgétaires, et devant l'assemblée nationale et devant le Sénat, soit dans les communiqués de la rue de Grenelle, soit enfin dans les téléx à l'épisode d'octobre 1972.

Il s'agissait également, paraît-il, d'une opération indépendante de l'opération de revalorisation relative au cadre B.

Or, les réajustements prévisibles des situations des personnels du cadre A, appelées « retombées du cadre B » peuvent conduire pour certaines catégories à des majorations indiciaires de près de 25 points en fin de carrière. Ainsi seraient concernés, les P.E.G.C., les conseillers d'éducation, les PTA de lycée technique par exemple.

Cela signifie qu'en tout état de cause la « retombée » sur le personnel des C.E.T. qui ne peut être inférieure à celle sur le corps des P.E.G.C. serait intervenue, hors de toute mesure spécifique et exceptionnelle en faveur des personnels des enseignements technologiques.

Cela signifie en clair que l'effort exceptionnel et sans précédent dans la fonction publique n'est au titre des enseignements technologiques, que de 25 points en fin de carrière.

Cela signifie un bluff monstrueux, non seulement à l'égard du personnel, mais aussi vis-à-vis des honorables parlementaires et de toute l'opinion publique.

Cela signifie aussi que les exigences du ministre, à l'égard du plan de perfectionnement imposé et dont dépend la revalorisation indiciaire pour les personnels en fonction, doivent être réduites elles aussi de 50 %. Nous ne nous chargeons pas de faire passer la pilule auprès du personnel.

## TROIS MOIS

Ne négligeant rien en matière de publicité, le ministre a publié, à la suite de l'entrevue du 15 avec les syndicats, un communiqué annonçant la mise en œuvre du plan de revalorisation.

Il aura donc fallu trois mois de réflexion pour décider de l'application de ce qui n'est réellement qu'une demi-mesure. Il est vrai que l'opinion publique est suffisamment conditionnée désormais pour croire à l'ennoblissement du technique.

Il appartient à l'ensemble du personnel de démystifier cette opération.

Il va également lui appartenir d'apprécier prochainement le plan de « perfectionnement » prévu pour répondre à l'effort financier exceptionnel consenti par le gouvernement.

## DES LOIS, POUR QUI ?

L'action de perfectionnement imposée ne fait aucune référence aux différentes lois de juillet 71. Elle est donc entièrement marginale.

Inversement, on constate qu'en ce qui concerne la loi sur l'apprentissage, par exemple, promulguée en même temps que les précédentes, les décrets d'application interviennent rapidement, puisqu'il s'agit de favoriser tout le secteur patronal de la formation initiale.

## DANS DES LIMITES PRECISES

La discussion sur le perfectionnement est entamée. Déjà remarques, réserves et observations ont été formulées.

L'affaire nous est présentée comme le premier étage de la fusée « formation continue ». Dans cette optique, il est évident que la mise à feu ne doit pas être ratée. Encore faut-il que techniquement l'engin puisse fonctionner ; d'autre part, que s'agit-il de satelliser ou quel est l'objectif visé ?

Nous ne tenons pas à nous désagréger ou nous égarer dans le cosmos. Plus inquiétant est le fait que les autres étages ne sont que des perspectives.

D'autre part, nous ne nous laisserons ni séduire par des visées extrapolatrices et exploratrices, ni enfermer dans un système sélectif et discriminatoire, s'agissant, et nous insistons, d'application de mesures unilatérales pour une demi mesure financière. Alors, une demi fusée ?

# CONSEILLERS D'ÉDUCATION : missionnaires au rabais

Personnels d'un corps nouveau, devant veiller à la sécurité physique et morale des élèves, présents à tous les moments de la vie scolaire où les élèves ne sont pas pris en charge par les professeurs, ils doivent assumer pleinement leur rôle d'animation. A ces tâches d'animation s'ajoutent évidemment les tâches de caractère pédagogique. Sous l'autorité du chef d'établissement et éventuellement de ses adjoints, ils occuperont valablement la place qui leur revient dans l'équipe chargée d'assumer les responsabilités éducatives et d'animation générale de la vie scolaire. Il faut ajouter à cela les tâches matérielles innombrables.

Ainsi est définie la « mission » des conseillers d'éducation.

Recrutés avec les mêmes exigences de titres et de diplômes que les P.E.G. de C.E.T. ils « bénéficient » des mêmes indices. Aussi ne comprennent-ils pas que le bénéfice des nouveaux indices des P.E.G. leur soit refusé, seule la retombée du cadre B étant prévisible pour eux.

Or, le rapport au Premier ministre accompagnant à l'époque le projet de statut précise que les C.E. bénéficient de la carrière et des indices des P.E.G. de C.E.T., les C.P.E. de celle des certifiés.

Le fait que les C.E. puissent être nommés dans les C.E.S. lorsque la situation de ces établissements le justifie joue en leur faveur : les enseignants des C.E.S. sont des certifiés.

Il n'y a pas eu revalorisation de carrière, mais un nouveau corps par rapport aux S.G. et d'ailleurs il n'y a pas eu intégration systématique, mais sélection avec un corps de S.G. en extinction.

Lors du recrutement, en plus des titres exigés, les candidats C.E. doivent justifier de trois ans de services et être âgés de 23 ans.

Quelle sera la situation du C.E. chargé de fonction de direction d'un C.E.T. — et ils sont nombreux dans ce cas — par rapport aux enseignants qui bénéficieront d'indices supérieurs aux siens ?

Si les enseignants de C.E.T. sont formés en deux ans et les C.E. en un an,

rien n'empêche d'uniformiser la formation, si on ne tient pas compte de l'exigence préalable des trois ans de service pour les C.E. Il est d'ailleurs anormal que les formations pédagogique et éducative soient séparées, surtout au regard de la « mission ».

Considérant l'ensemble de ces points, un refus d'aligner les C.E. sur les enseignants de C.E.T. n'a aucune valeur, car il s'agit d'autres arguments que celui qui consiste à déclarer que les C.E. ne sont pas des personnels des enseignements technologiques.

De toute évidence, le moment est venu pour les « missionnaires » de manifester spécifiquement leur volonté de faire respecter le principe de parité indiciaire C.E. - C.E.G. de C.E.T.

### Conseillers d'éducation

La C.A.P. qui devait se réunir fin janvier pour examiner les promotions est reportée à une date ultérieure.

# CRISE de L'ÉCOLE ?

## vous avez la parole

**D** EPUIS quelques années, le système français d'éducation est en crise. En douterions-nous, nous autres enseignants, que nous serions bien les seuls : élèves et parents, étudiants et jeunes, journaux et télévision, majorité et opposition sont d'accord. Cette unanimité suffirait, à elle seule, à créer le phénomène, à supposer qu'il n'ait pas d'autres causes.

### *l'école en accusation*

C'est pourquoi, avant de nous pencher sur le sujet, écoutons la rumeur qui se propage et qui grossit : l'école est malade, l'école va mourir !

Cependant, d'accord sur le pronostic, les différents médecins sont loin d'être d'accord sur le diagnostic. Pour les uns, l'école périt de vieillesse : ses méthodes datent du siècle dernier. Repliée sur elle-même, elle est fermée à la technologie : incapable de diffuser le monde moderne, incapable de se servir de ses méthodes pour rajeunir : c'est le **discours scolaire** qui est périmé : le procès qui lui est fait n'est qu'un des aspects — mais le plus spectaculaire — de la **crise du langage**, de la crise de la communication dans le monde moderne : qui croirait sérieusement que l'école resterait intacte quand meurt l'humanisme qui la soutient ?

Pour d'autres, ce langage, dont la parenté avec les précédents est évidente, le discours scolaire n'est pas seulement désuet, mais **hypocrite et mensonger** : non, l'école n'est pas libératrice ! non, l'école n'est pas égalisatrice ! Au contraire, elle est l'habillage le plus subtil de l'exploitation des pauvres par les riches, des faibles par les puissants. Fondamentalement reproduc-

trice, elle ne peut que reproduire l'essence même de la société : inégalité et hiérarchie.

Pour d'autres enfin, c'est l'institution qui tue l'institution. L'école est en train de périr de gigantisme comme les grands reptiles du secondaire, incapables de supporter leur propre poids. Politique ou culturelle, ou technique, modérée ou radicale, la critique de l'école est un fait social nouveau. Certes, depuis toujours on a critiqué son fonctionnement, ses insuffisances, sa routine : pour la première fois, c'est son existence qui est contestée par certains, qui ne se situent pas, bien au contraire, dans le camp de l'obscurantisme et de la réaction. Nous n'allons pas ici détailler les critiques ; bientôt un dossier vous sera proposé qui permettra de faire le point. Pourtant, constatons qu'au-delà des différences, il y a quelque chose de commun dans l'idéologie entre les **libres enfants de Summerhill** de Neill, la **Reproduction** de Bourdieu et Passeron, la **société sans école** d'Ivan Illich : l'hostilité à cette institution, vieille d'un siècle à peine, contemporaine de l'essor industriel et capitaliste, proliférante à travers le monde (600 millions d'écoliers !) qu'on appelle **l'école**.

### *dimensions du phénomène*

Avant d'aller plus loin, pour confirmer le diagnostic, avançons quelques remarques essentielles à l'établissement de la perspective.

La première, c'est qu'il s'agit d'un phénomène international. Aux États-Unis, en Allemagne, au Japon, mais

suite page 8

aussi en Chine, en Yougoslavie, au Sénégal, l'enseignement est en cause. Dès 1967, Philip Coombs parle d'une crise mondiale de l'éducation ; plus récemment, une commission internationale de l'U.N.E.S.C.O. comprenant, sous la présidence d'Edgar Faure, des experts de tous pays et de toutes idéologies, aboutissait à une constatation analogue. Le phénomène est d'autant plus troublant que, compte tenu de l'inégalité des développements nationaux, l'école joue d'un pays à l'autre des rôles bien différents. Alors qu'y a-t-il de commun dans tout cela : l'institution ? la jeunesse ? la course à la scolarisation ? l'irruption de la civilisation scientifique et technique ?

Deuxième remarque : l'école n'est pas la seule institution qui soit brutalement entrée en crise : la justice l'est aussi, et tout ce qui tourne autour d'elle : l'univers carcéral, la peine de mort, le corps des magistrats.

La prison et l'hôpital psychiatrique apparaissent à certains comme deux formes à la limite équivalentes de la répression. Dès maintenant, la psychiatrisation du contrôle policier est devenue une réalité en U.R.S.S., et même parfois en France. Il faut donc envisager l'école comme une institution au milieu d'autres : telle est une des intuitions les plus profondes d'Illich.

Cependant, toutes ces critiques — justifiées ou non — n'auraient qu'une valeur relative si elles ne trouvaient pas des correspondances profondes dans la vie des établissements et le comportement de leurs usagers,

élèves et professeurs. C'est un fait, par exemple, que l'université n'a toujours pas digéré le choc de 1968, et que, outre ses difficultés de fonctionnement dues à sa sous-administration ou à l'insuffisance des crédits, elle souffre d'une crise de légitimité. Mais, plus révélateur encore que cette contestation ouverte, c'est le malaise des lycées et autres établissements de second cycle qui pourrait ouvrir les yeux aux plus incrédules. L'ennui scolaire, classique — qui ne l'a pas connu au cours de son existence ? — se transforme aujourd'hui en un véritable **phénomène de rejet** à l'égard de l'institution de la part de nombreux élèves. Ce ne sont pas des gauchistes, ou des sociologues avides de publicité, mais la très officielle commission Joxe — ou Commission des Sages — qui constate : « la Commission a été frappée par l'ennui des élèves, par leur désintérêt, par ce qu'un psychologue scolaire entendu dans un établissement nommait leur « désintéressement » affectif.

Certes, la crise est moins sensible dans l'enseignement primaire dont les fonctions essentielles d'apprentissage des langages élémentaires et de socialisation des jeunes enfants ne sont guère contestées : pourtant le problème n'en existe pas moins : la concurrence des mass media ne conduit-elle pas à remettre en cause ces fonctions elles-mêmes ? D'autre part, n'est-ce pas dès les premières années de l'enseignement que se cristallisent en inégalités scolaires les inégalités sociales de toutes sortes ?

## mesures de la crise

Pour résumer l'ensemble des critiques de toutes sortes qui sont actuellement formulées à l'égard de l'école, on pourrait parler d'une crise à quatre niveaux :

### 1. crise des méthodes

Il s'agit ici à la fois de la pédagogie et du contenu de l'enseignement (programmes). Il s'agit aussi de la notion de **temps scolaire** : comment répartir au sein de la journée, de la semaine, de l'année, de l'existence tout entière, le temps que chaque individu, selon son âge, doit consacrer à l'étude, au travail, au loisir ?

### 2. crise des motivations

Une partie importante des activités d'enseignement n'éveille qu'un écho très faible chez ceux à qui elles sont destinées. Beaucoup d'entre elles sont ressenties comme gratuites, sans correspondance avec la vie.

### 3. crise des résultats

Cette crise comporte un double aspect : d'une part le faible rendement de la machine scolaire, matérialisée

par l'importance anormale de ses « rebuts ». Tout se passe d'autre part comme si l'école n'avait pas pour but d'enseigner à tous, mais de sélectionner les meilleurs. La hiérarchie scolaire détermine — en partie — la hiérarchie sociale. Mais n'est-elle pas, au départ, déterminée par elle ? L'école fonctionne comme institution productrice - reproductrice de l'ordre social, notamment sous la forme de la division sociale du travail. Toute gratification du succès intellectuel n'a-t-elle pas pour conséquence la pénalisation correspondante du travail manuel et l'aggravation du fossé entre manuels et non-manuels au sein de la société ?

Enfin, l'inculcation d'une culture nationale commune n'a-t-elle pas pour conséquence la destruction impitoyable des cultures originales, sur le plan esthétique et sur le plan social ?

### 4. crise des finalités

A quoi donc sert l'école ? A épanouir l'individu ? A éduquer le citoyen ? A former le producteur ? A critiquer la société ? A la transformer ?

Notre rôle n'est pas de développer les thèmes qui sont recensés ici. Ce sera l'objet de la réflexion collective du syndicat de s'interroger sur leur valeur, et

cela à partir d'expériences personnelles, de cas concrets vécus par les enseignants eux-mêmes. Car il est bien évident que les divers aspects de la crise, si crise il y a, sont vécus de façon différente selon les niveaux d'âge et les degrés d'enseignement. La crise des méthodes et des motivations est plus forte dans les premier et second degrés. La crise des finalités se fait davantage sentir dans l'Enseignement Supérieur.

Enfin, cette crise ne revêt pas le même degré d'acuité selon les milieux sociaux et le cadre géographique. Elle est vraisemblablement plus forte dans les milieux bourgeois que dans les milieux ouvriers et paysans ; plus forte également en milieu urbain qu'en milieu rural.

## *responsabilités du sgen*

Ces réactions divergentes expliquent, pour une large part, la prudence des syndicats enseignants. Prendre parti, n'est-ce pas approfondir encore les divisions du milieu ? N'est-ce pas se couper d'une partie de la clientèle potentielle ? Plus grave encore, n'est-ce pas courir le risque d'aggraver la crise ? Ces arguments ne sont pas dénués de valeur et on peut nous croire quand nous affirmons que nous les avons soigneusement soupesés avant de passer outre.

Mais, d'un autre côté, peut-on sérieusement imaginer que l'on peut faire faire au syndicat l'économie de cette analyse approfondie ? Les débats qui se sont déroulés depuis trois ans au sein même du S.G.E.N. nous ont convaincus du contraire : c'est autour de ce problème qu'ont tourné les débats d'orientation du Congrès de Tours (1970) et de Reims (1972). Le moment a paru venu au Comité National et au Bureau de lancer le syndicat tout entier dans une démarche collective d'analyse, de réflexion et d'action.

Car un syndicat universitaire et confédéré comme le nôtre qui se refuse à être seulement une mutuelle de défense professionnelle ou un écho sonore des réactions spontanées du milieu se doit de prendre des initiatives. Comment pourrait-il se réfugier dans la neutralité quand c'est l'avenir et la finalité même de l'école qui sont en jeu ? Nous n'avons pas seulement une responsabilité matérielle vis-à-vis des enseignants ; nous avons aussi une responsabilité morale. Le rôle d'un syndicat est aussi d'aider un milieu à prendre conscience

Face à cette situation, les réactions des enseignants sont de deux sortes. La majorité d'entre eux réagit, comme il est naturel en pareil cas, par un réflexe de défense professionnelle d'un milieu attaqué de l'extérieur. Et cela d'autant plus que les attaques ne sont pas toujours dénuées d'arrière-pensées ; que la critique de gauche de l'institution scolaire peut souvent, à court terme, faire le jeu du patronat ou des ennemis de l'école publique. La plupart des enseignants ont le sentiment justifié de détenir et de diffuser une culture infiniment plus solide, plus sérieuse, plus cohérente que la culture de masse, ou les contre-cultures qui la concurrencent.

Mais une minorité — forte surtout chez les jeunes — réagit de manière inverse. Elle n'hésite pas à « passer aux barbares ». Par son action militante, par ses analyses, elle a souvent fourni à la critique de l'école ses arguments les plus forts et les plus impressionnants.

de lui-même, en l'aidant à faire l'analyse de sa pratique et des fonctions qui lui sont dévolues. Le rôle d'un syndicat comme le S.G.E.N. est de faire que le **service public** auquel il est attaché soit vraiment le **service du public**, et au premier chef du **monde du travail** auquel il est organiquement relié. Car la promotion **collective** du monde du travail, **son accès effectif au pouvoir économique et politique** sont la condition même de passage d'une société capitaliste au socialisme démocratique. Voilà pourquoi la question de l'école ne saurait être pour nous une simple affaire de boutique, mais une des composantes essentielles de notre projet de société.

Hier, nous avons été les premiers, et longtemps les seuls, à exiger la démocratisation du premier cycle secondaire par la destruction des cloisons entre les degrés d'enseignement. Nous avons gagné la partie — au moins intellectuellement — car si personne n'ose plus remettre en cause la nécessité d'un véritable premier cycle commun, il reste beaucoup à faire pour que les C.E.S. soient vraiment ce que nous avons voulu qu'ils soient.

Aujourd'hui, au nom de la même inspiration, nous entendons nous porter collectivement là où se déroule le véritable combat. Celui qui a pour enjeu l'avenir démocratique de l'enseignement et la place de la culture dans une société socialiste et autogestionnaire.

suite page 10

# comment procéder ?

Notre idée est simple : elle consiste à faire du rapport sur l'école, qui sera présenté au prochain Congrès, le résultat d'une élaboration collective du syndicat. Telle est la procédure décidée en mai 1972 par notre Comité

## 1. vous avez la parole

En raison de notre conception d'un syndicalisme de masse ; en raison aussi de la nature du problème, qui intéresse chacun d'entre nous, nous ne pouvons nous contenter d'un travail d'état-major, si compétent soit-il. **Il faut que chacun s'exprime** et dise ce qu'il pense et ce qu'il veut. Pour cela, il faut que les sections d'établissement — et les adhérents isolés — considèrent ce travail comme le leur. C'est sur la base des réponses de toutes sortes aux questions soulevées ici, depuis les témoignages individuels, les récits d'expériences, jusqu'aux points de vue plus élaborés et plus larges qu'une première synthèse sera entreprise au niveau académique. De toute façon, l'ensemble des contributions sera communiqué à la Commission responsable du rapport final.

## 2. nous ne sommes pas seuls

Comment parler de l'école sans donner la parole aux élèves, aux étudiants. Mais là encore, c'est moins le point de vue des organisations qui nous intéresse, que celui des élèves, des étudiants qui sont les nôtres, avec lesquels, chaque jour, justement, vous faites l'école.

## 3. nous sommes des travailleurs

C'est pourquoi nous voulons que la C.F.D.T. tout entière soit associée à notre travail. Il appartient à chacun de nous d'animer ou de réactiver le débat auprès de l'Union Locale ou Départemental C.F.D.T. qu'il fréquente.

national qui, jusqu'à l'élaboration du rapport final conserve, par l'intermédiaire d'une commission ad hoc, la responsabilité de l'animation du travail et de la rédaction.

## 4. nous faisons œuvre syndicale

Notre objectif n'est pas d'allonger la liste déjà longue des travaux consacrés à l'école. Nous ne faisons pas d'analyse pour l'analyse. **Et notre travail serait vain, il serait manqué s'il ne débouchait pas sur des propositions d'action, sur une mobilisation du syndicat.** Certes, nous ne sommes plus à l'époque où l'on croyait que l'ensemble des problèmes serait résolu par l'établissement d'un (nouveau) plan de réforme de l'enseignement. L'école, ce n'est pas seulement une structure : c'est un milieu, c'est aussi — pour le moment — une couche d'âge : les jeunes. Ce sont des rapports sociaux, des rapports politiques.

Le sens de notre démarche est clair : nous affirmons que le problème de l'école est aussi un problème syndical, et que si le syndicat ne peut pas tout, il ne serait plus rien s'il refusait d'y être pour quelque chose. Cela signifie aussi que nous ne pouvons nous contenter d'analyses générales, de vœux pieux : nous devons pouvoir articuler des propositions précises et nous mobiliser pour les faire aboutir.

Certaines questions pourront paraître naïves : c'est volontairement.

Un dernier mot : le questionnaire qui suit est long, bien que nous l'ayons déjà considérablement contracté. Il a seulement pour objet d'engager le débat, et surtout d'inciter les sections à donner des réponses concrètes. S'il fallait le résumer brièvement, voici les trois questions autour desquelles l'ensemble du syndicat est appelé maintenant à réfléchir :

1. Y a-t-il une crise de l'institution enseignante ? Si oui, quelles sont les formes que revêt cette crise ?
2. Quels objectifs attribuez-vous à l'école, aujourd'hui ?
3. Quels sont les moyens syndicaux qui vous paraissent les plus aptes à faire avancer ces objectifs ?

Le Bureau National du S.G.E.N.

# CRISE de L'ÉCOLE ?

## vous avez la parole

**Ce questionnaire n'est pas un questionnaire comme les autres. Une part importante, décisive de notre orientation syndicale future en dépend**

**D**ANS ce questionnaire, « **ETABLISSEMENT** » désigne un établissement précis que vous pouvez observer, qu'il soit une école élémentaire, un lycée, une U.E.R., un C.E.G., un C.E.S., un C.E.T., etc. « **ÉCOLE** » désigne l'ensemble du système scolaire français, de la maternelle à l'université.

Ce questionnaire n'est pas une enquête sociologique : chacun adaptera les questions au contexte scolaire précis qu'il a sous les yeux et retiendra celles qui lui semblent les plus importantes.

Pour faciliter l'exploitation des réponses, n'écrire qu'au **RECTO** des feuilles et reprendre les **NUMEROS DES QUESTIONS** (mais ajouter aussi toutes réflexions et observations qu'on jugera utiles et qui ne seraient pas dans le questionnaire).

Adresser les réponses aux **SECRETAIRES ACADEMIQUES** du S.G.E.N. ou, si vous n'en relevez pas, à S.G.E.N., commission Ecole et Action syndicale, 5, rue Mayran, 75009 Paris pour la fin du trimestre en cours (15 avril).

### 1. LA SITUATION

11. Qu'est-ce qui vous frappe le plus dans l'état actuel de votre établissement.
  111. situation à l'intérieur de l'établissement ;
  112. relations avec l'extérieur ;
  113. votre propre relation à cet établissement et aux différentes catégories de personnes qu'il intéresse.
12. Et dans la situation actuelle de l'Ecole en général.
13. Qu'est-ce qui vous apparaît nouveau dans la situation que vous venez de décrire : pour l'établissement.
14. Pour l'école.
15. Comment souhaitez-vous que l'Ecole évolue d'ici quelques années.
16. Avez-vous le sentiment d'avoir contribué à un changement.
17. Si vous en aviez la possibilité, changeriez-vous de métier.

### 2. FONCTIONNEMENT ET FINALITES DE L'ÉCOLE

21. Les uns parlent de « crise » de l'école, les autres simplement de « malaise », d'autres encore ne voient rien d'inquiétant. Qu'en pensez-vous.

S'il s'agit de crise ou de malaise :

  211. manifestations, causes principales ;
  212. remèdes possibles ; à quelles conditions.
22. Qui sont les élèves de l'établissement (ville, banlieue, secteur rural ; milieu social, milieu culturel...)
  221. ces caractéristiques ont-elles une influence sur l'enseignement, laquelle.
23. L'établissement :
  231. subit-il des influences extérieures (municipalités, parents, entreprises, etc.) ; dans quels domaines ; de quelle façon ;
  232. quels sont ses rapports avec les autres organismes de l'Education nationale ;
  233. quels sont ses rapports avec d'autres organismes ou institutions (M.J.C., associations, syndicats, etc.) ;
  234. en dehors des « classes », y a-t-il une vie de groupe dans l'établissement ; qui concerne-t-elle ; comment se manifeste-t-elle ;

suite page 12

235. les méthodes pédagogiques qu'on y pratique (lesquelles) vous satisfont-elles ; quels changements voudriez-vous y apporter ; le pouvez-vous.

#### 24. Les contraintes du système scolaire :

- 241. quelles contraintes représentent l'âge des élèves, le milieu, etc. ;
- 242. quelles contraintes représentent les programmes, les instructions, les horaires ; pourquoi ; peut-on les desserrer, et dans quelle mesure ;
- 243. quelles contraintes représentent, indépendamment des programmes, les disciplines même qui sont enseignées ;
- 244. n'y a-t-il pas dès maintenant une part de liberté qui n'est pas utilisée ;
- 245. le respect de la laïcité et celui du statut de service public entraînent-ils une contrainte, et laquelle ;
- 246. y a-t-il d'autres contraintes : organisation scolaire, administration, inspection, architecture, etc.

#### 25. Efficacité de l'école

- 251. au plan de l'instruction :
  - 2511. pensez-vous que l'information transmise est reçue ; qu'elle est assimilée ; dans quelle proportion ;
  - 2512. indépendamment de l'information reçue, dans quelle mesure l'enseignement contribue-t-il à la structuration de l'esprit (méthodes de raisonnement et de travail, attitude intellectuelle, maîtrise des différents langages, etc.) ;
  - 2513. résultats : proportion de redoublements, d'abandons en cours d'études, d'échecs aux examens ;
- 252. au plan de l'éducation, de la formation de la personnalité, de la socialisation ;
- 253. au plan des débouchés ;
- 254. On remarque au niveau national une dépendance des résultats scolaires aux origines sociales des élèves. A résultats scolaires égaux, on remarque une dépendance de l'orientation à cette même origine sociale. Constatez-vous ces phénomènes dans votre établissement. A quelles conditions pourrait-il en être autrement.

#### 26. Finalités de l'Ecole : on reconnaît généralement à l'Ecole les finalités suivantes : transmission du savoir, préparation à la vie professionnelle, à la vie sociale, formation de la personne, de l'esprit critique.

- 261. en voyez-vous d'autres ;
- 262. quelles sont, à vos yeux, les plus importantes ;
- 263. quelles sont celles qui sont, de fait, privilégiées par le fonctionnement du système scolaire ;
- 264. telle qu'elle est, votre pratique quotidienne est-elle tournée davantage vers les finalités qui vous semblent les plus importantes ou vers celles que le système scolaire met en avant ;
- 265. l'Ecole doit-elle être un instrument de mobilité sociale d'une génération à l'autre. L'est-elle, de façon sensible statistiquement ;
- 266. y a-t-il, dans la société française actuelle, d'autres moyens de mobilité sociale. Quelle est leur importance relative ;
- 267. la forme de culture que diffuse l'Ecole et les modalités de sélection auxquelles elle a recours jouent-elles un rôle dans la conservation et/ou dans la transformation du système social. Comment réduire la part de consolidation du système social ;
- 268. la division technique du travail se superpose souvent à la division sociale du travail. Dans quelle mesure l'Ecole peut-elle modifier la division technique du travail. Peut-elle s'attaquer à la division sociale, et notamment à la coupure entre travail manuel et travail intellectuel ; comment.

#### 27. Parmi les transformations suivantes (énumérées dans le désordre) :

- 271. donner à l'école plus de moyens (des crédits, des locaux, des maîtres) ;

- 272. mieux former les maîtres ;
  - 273. changer les méthodes pédagogiques ;
  - 274. adapter l'école au marché du travail ;
  - 275. détruire l'école (et la remplacer par quoi) ;
  - 276. organiser la formation permanente ;
  - 277. changer les contenus de l'enseignement ;
  - 278. changer les structures de l'école ;
  - 279. ouvrir l'école sur la vie ;
- indiquer celles qui vous semblent les plus importantes et les plus urgentes. Précisez-en les modalités. Indiquez aussi ce qui vous semble à exclure.

### 3. ACTION SYNDICALE

#### 31. Quel est le rôle d'un syndicat enseignant dans la situation actuelle.

- 311. comment parvenir à une politique syndicale efficace : par la définition d'une finalité cohérente, globale ; par la multiplication d'actions ponctuelles ; quelle doit être la démarche syndicale ;
- 312. comment définir l'originalité de l'action d'un parti politique et de celle d'un mouvement pédagogique, par rapport à celle d'un syndicat.

#### 32. D'après votre expérience de ces dernières années (s'appuyer ici sur une analyse des raisons de l'échec ou de la réussite des actions syndicales et d'autres expériences) et d'après l'analyse de la situation globale

- 321. où croyez-vous que se placent les principaux obstacles et goulots d'étranglement (à l'intérieur, à l'extérieur de l'école) qui s'opposent à la réalisation de nos objectifs ; que voudriez-vous voir modifier en priorité pour qu'il y ait changement significatif ;
- 322. où se trouvent les bastions les plus résistants ;
- 323. où se trouvent les points faibles de l'actuel système scolaire qui rendent possible un succès de l'action syndicale.

#### 33. En fonction de sa situation de syndicat général, confédéré et le plus souvent minoritaire (de fait, mais ayant vocation à devenir syndicat de masse) quels doivent être

- 331. les objectifs prioritaires du S.g.e.n.
- 332. les moyens d'action envisagés.

### 4. QUI REPOND

#### 41. Réponse personnelle :

- 411. d'un enseignant : catégorie, discipline, ancienneté ;
- 412. d'un non-enseignant de l'Education nationale : fonction, ancienneté ;
- 413. d'un élève, étudiant, parent, autre personne.

#### 42. Réponse collective :

- 421. d'une section (d'établissement, de secteur...) du S.G.E.N. ;
- 422. d'une organisation C.F.D.T. : laquelle ?
- 423. d'une association de parents d'élèves ;
- 424. d'un autre groupe.

#### 43. Sur quel établissement porte l'analyse :

- 431. catégorie ;
- 432. localisation (taille de la commune et de l'agglomération) ;
- 433. établissement ancien, nouveau, transformé ;
- 434. nombre d'élèves.

#### 44. (Facultatif) réponse rédigée par : (nom et adresse).

# LE S.G.E.N. SERA PRÉSENT

## à la commission administrative nationale des instituteurs



Les résultats suivants ont été communiqués le 9 janvier aux organisations ayant présenté des listes de candidats à la C.A.P.N.

Inscrits : 287.557.

Votants : 228.454.

Blancs et nuls : 6.834.

Exprimés : 221.620.

Nombre moyen de voix :

S.G.E.N. 20.210, soit 9,11 % des suffrages exprimés : 1 élu.

S.N.I. 189.694, soit 85,59 % des suffrages exprimés : 9 élus.

Liste dite d'Union 11.309, soit 5,10 % des suffrages exprimés : pas d'élu.

Le S.N.I. qui se flattait d'éliminer le S.G.E.N. et avait déclenché une polémique avec notre syndicat en est pour ses frais. L'U.S.N.E.F. qui avait fait feu de tout bois et rassemblé sous sa houlette les groupuscules à elle opposés lors des élections au C.E.G.T., ne progresse que de 1 %.

Le S.G.E.N. gagne-près de 1.500 voix, malgré une insuffisance de propagande due à un incident technique d'expédition et un taux de participation à peu près équivalent au scrutin précédent.

### dans les départements

Nous conservons notre représentation dans 21 commissions administratives paritaires départementales ; perte du siège de la Loire, faute de quelques suffrages, mais présence nouvelle dans la Seine-Maritime. Dans le Nord, le Doubs nous consolidons notre audience, malgré la présence des deux listes concurrentes qui reculent l'une et l'autre. Un second siège dans le Territoire de Belfort vient récompenser l'action menée depuis trois ans par nos camarades pour défendre les collègues dont l'affaire MERCIER est un exemple net et récent.

La concurrence d'une liste de droite dans plusieurs départements de la région parisienne, glanant un certain nombre de voix qui se portaient auparavant sur nos candidats, fait reculer légèrement le nombre de sièges de titulaires obtenus sur l'ensemble des départements : 36 contre 38 en 1970.

La commission administrative du 10 février, comme indiqué dans le bulletin précédent, a tiré les leçons de ce scrutin. Plusieurs camarades ont posé le problème des moyens nécessaires à notre implantation et à notre action. L'organisation majoritaire ayant repris nos revendications pour en obtenir la prise en compte par le ministère (nous pensons particulièrement à ce corps de titulaires-remplaçants qui n'est qu'une contre-façon du projet du S.G.E.N.), le S.G.E.N. premier degré entend mettre en œuvre toutes ses forces pour la rénovation de l'école, la revalorisation de la fonction d'instituteur et l'unité des personnels de l'Éducation nationale dans le cadre du syndicat GENERAL, sans oublier l'action corporative au niveau des catégories les plus défavorisées : remplaçants, maîtres spécialisés itinérants et psychologues scolaires, directeurs non déchargés.

## VIE DE LA SECTION

### COMMISSION DES ELUS

La Commission des élus CAP-CTP s'est réunie comme prévu le 17 janvier. Une enquête préalable avait permis d'inventorier le nombre considérable de problèmes qui se posent aux délégués du personnel, face à l'administration.

Au cours de ce premier contact ont été confrontées et mises au point les attitudes à adopter quant aux retards de stagiarisation des remplaçants, à la mise en place des titulaires-remplaçants, aux sanctions abusives, au remplacement des élus dans leur classe lorsqu'ils siègent, etc.

En outre, les participants ont décidé la parution régulière d'un bulletin de liaison et désigné les membres d'une commission permanente.

### ÉCOLE NORMALE DE LIVRY-GARGAN (SEINE-SAINT-DENIS)

Cette école normale en projet recueille une attention particulière du ministère qui voudrait en faire une école-pilote.

GEORGE, DUQUESNE et CHOQUET, au nom du S.G.E.N., ont participé au groupe d'études depuis le début de ses travaux.

Ils ont insisté sur l'ouverture de cette nouvelle E.N. aux autres degrés et sur l'adoption d'un style « pédagogique » adapté à la formation d'adultes. Arrivera-t-on à faire du neuf ? Cette E.N. est conçue délibérément à l'écart de l'université.

### Concours de recrutement d'élèves - conseillers Concours externe - Concours interne

— Date du concours : 20 mars 1973

— Clôture des inscriptions : 20 février 1973

au service des examens du rectorat (« BOEN » n° 3, 18-1-73)

La C.A.P. qui devait se réunir fin janvier pour examiner les promotions est reportée à une date ultérieure.

**DOSSIER : Orientation - Information**  
Textes réglementaires sur demande.

Joindre 2 timbres à 0,50 F pour frais d'envoi.

### « chantier-S.g.e.n. »

Le numéro 18 de « Chantier-SGEN » vient de paraître.

Au sommaire : éducation physique à l'école primaire, enquête dans les classes de type III, mathématiques, initiation à la musique.

5 numéros : 6 F

C.C.P. : Roger Fromageat, 547-23 Strasbourg.

### Syndicalisme Universitaire

Bulletin hebdomadaire du S.G.E.N.  
Directeur : Claude BOURRET

Abonnement : 45 F

Syndicat général de l'Éducation nationale (C.F.D.T.)

Secrétariat national :

5, rue Mayran - PARIS (9<sup>e</sup>) - 526-72-31  
526-53-79 - 878-91-03 - 526-63-09

Région parisienne :  
26, rue Montholon - PARIS (9<sup>e</sup>)  
Bureau 723 - 824-84-62

S.A.I.E. Moriamé 61, Fq-Poissonnière, Paris

L'ELECTION du 15 décembre constituait le troisième vote des P.E.G.C. depuis la constitution du corps : mars 1970, élection des premières commissions paritaires académiques propres aux P.E.G.C., 6 décembre 1971, élection des représentants du personnel au Conseil d'Enseignement Général et Technique, 15 décembre 1972, renouvellement des C.A.P.A., avancé de quelques mois puisque 8 académies avaient subi des modifications géographiques et administratives. Il est donc intéressant de comparer les résultats obtenus par le S.G.E.N. au cours de ces trois dernières années.

Rappelons tout d'abord que, en raison de difficultés matérielles, les équipes académiques n'avaient pas en 1970 pu présenter de listes dans les délais, et que 13 listes seulement (sur 23 académies) sollicitaient les électeurs. On ne pouvait donc avoir une vue globale des élections sur l'ensemble des départements. En 1971, le scrutin pour le Conseil d'Enseignement Général et Technique avait donné lieu à de nombreuses abstentions (souvent involontaires, faute d'informations suffisantes). En décembre 72, pour le deuxième « tour » des C.A.P.A. des P.E.G.C., un certain nombre d'équivalences subsistent : dans les C.E.S., les diverses formules de vote selon la catégorie, — avec ou sans double enveloppe, sur place ou par correspondance, envoi aux inspections académiques pour les uns, au rectorat pour les autres — ont été la cause d'un nombre non négligeable d'erreurs et d'annulations.

Peut-on espérer, avec l'extension des C.E.S., non seulement l'harmonisation des conditions de travail, mais aussi l'harmonisation des modalités de vote ?

Pour le S.G.E.N., les résultats comparés sont encourageants. Les académies ayant présenté une liste en 70 et 72 ont toutes (sauf deux) progressé en nombre d'électeurs, mais aussi en pourcentage. Amiens, Dijon, Grenoble, Lille, Rennes, Rouen et la région parisienne gagnent de 1 à 3% de l'ensemble des électeurs de l'académie.

Besançon, Nancy, Strasbourg ont des élus à la C.A.P.A.

Les académies qui ont présenté une liste en 72 (mais non en 70), marquent une nette progression par rapport aux élections de 1971 au Conseil d'Enseignement Général et Technique, et certaines doublent ou triplent leurs voix.

C'est donc la preuve d'une augmentation de l'audience du S.G.E.N. parmi les professeurs du premier cycle. Si les résultats sont encore peu spectaculaires, ils constituent pour nous un encouragement à continuer l'action syndicale, afin de faire progresser nos idées et de faire aboutir nos revendications.

S. MALAQUIN

## à propos de l'éducation physique et sportive

LE SGEN est très attaché à la notion d'égalité des chances qui doivent être offertes à tous les enfants au cours de leur scolarité. C'est pourquoi nous n'avons cessé d'intervenir pour que soit — au minimum — assuré l'enseignement obligatoire, et ceci dans toutes les sections du 1<sup>er</sup> cycle. Mais tous ceux qui exercent à ce niveau, enseignants et chefs d'établissement, savent quelles discriminations s'exercent, même dans le cadre de la réglementation en vigueur, en vigueur pour les uns et non pour les autres.

Les exemples abondent : la technologie, discipline fondamentale, est supprimée de l'emploi du temps des élèves s'il n'y a pas simultanément le professeur formé et l'équipement nécessaire. La situation n'est pas brillante dans les CES, mais c'est encore dans les CEG qu'on souffre le plus du manque d'équipement. On peut rappeler aussi l'indifférence totale du pouvoir devant la carence quasi générale des enseignements manuels et artistiques, facteurs d'éveil et de développement. Faut-il citer, une fois de plus, les « défavorisés », ceux de la voie III, qui bénéficient à titre exceptionnel et en cas d'excédent (!) de quelques heures d'éducation musicale ou de dessin par un professeur spécialisé...

Le plus flagrant de ces scandales est sans doute celui de l'éducation physique

et sportive. Nous avons tous entendu des déclarations officielles et fracassantes sur le sport à l'école, les stades, les piscines... et les 5 heures obligatoires d'EPS incluses dans l'emploi du temps des élèves du 1<sup>er</sup> cycle. La situation réelle ? un peu plus de deux heures sont données en moyenne dans les classes de type lycée, par des professeurs et des maîtres d'éducation physique. Dans les sections II et III, pas de statistiques précises... Cependant, une étude officielle aboutit à la conclusion suivante : pour assurer 3 heures d'EPS dans la totalité des classes de type II (mais pourquoi pas les 5 heures obligatoires ?), il faudrait 5 000 postes budgétaires. Et les classes de type III ?

### ET LES PERSONNELS

Il ne suffit pas, évidemment, de créer des postes, encore faut-il y nommer des titulaires compétents si possible. La création d'un CAPEGC comprenant une valence éducation physique est une amorce de solution pour l'avenir. Au rythme actuel de recrutement des centres de formation, on peut espérer que d'ici une cinquantaine d'années, le personnel sera en place... En attendant, des mesures transitoires devront être prises, à la fois pour assurer un peu d'éducation physique dans les CEG, et

pour donner au personnel qui l'assume actuellement de meilleures conditions d'emploi. Divers cas devront être envisagés :

1. Les instituteurs qui, recrutés depuis 1960 pour enseigner l'EPS dans le 1<sup>er</sup> cycle, n'ont pu être intégrés dans le corps des PEGC, et souffrent de l'instabilité de leur emploi. C'est pour eux que des mesures transitoires d'intégration vont être élaborées. Ces mesures pourraient s'appliquer au cours de l'année 73-74.

2. Les PEGC qui, ayant une « étiquette » correspondant à l'une des 4 sections du CAPEGC, exercent en fait en éducation physique pour une part importante de leur service. Il serait plus rationnel de prévoir pour eux un changement de section de CAPEGC, afin qu'ils puissent, lors d'une mutation, obtenir un poste correspondant à leur spécialité réelle. Pour l'instant, aucune étude n'est en cours au niveau de l'administration, bien que le problème ne soit pas ignoré.

Ces quelques questions soulevées à propos de l'éducation physique, nous les retrouverons, prochainement sans doute, à propos de l'éducation musicale et des travaux manuels. Les CEG, leurs élèves et leurs maîtres, ne sont pas encore vraiment « du second degré »...

S.M.

La réunion du 17 janvier avait été précédée, le 16, d'une rencontre des sept délégations de fonctionnaires qui participent aux discussions actuelles. Toutes ces fédérations ont été d'accord pour dénoncer la faiblesse des propositions gouvernementales.

C'est pourquoi la CFDT, en insistant sur cette faiblesse, a posé le problème en termes d'action. Ceci a d'ailleurs été repris dans un communiqué de l'UFFA-CFDT rédigé le 18 janvier, qui se termine par cette déclaration :

« L'U.F.F.A. ne peut accepter cette politique qui traduit le mépris dans lequel

l'Etat tient ses propres salariés. Elle participera, certes, aux dernières discussions du vendredi 19 janvier. Mais elle estime qu'une riposte est nécessaire et demande dès maintenant à ses fédérations et syndicats de se préparer à manifester, par l'action, leur mécontentement, en liaison avec les autres fédérations de la Fonction publique ».

## convention relative aux mesures salariales et sociales concernant la fonction publique en 1973

### Article 1<sup>er</sup>. —

Au cours de l'année 1973, les relèvements du traitement de base atteindront 6 % par rapport au niveau atteint au 1<sup>er</sup> janvier 1973. Le premier relèvement sera de 1,50 % au 1<sup>er</sup> janvier puis sera porté à 3 % au 1-6-73, 4,25 % au 1-10-73, 6 % au 1-12-73.

### Article 2. —

Afin de protéger les fonctionnaires contre une hausse des prix qui connaîtrait une évolution anormale et pour leur assurer une progression du pouvoir d'achat au cours de l'année 1973, il est prévu une clause de sauvegarde qui s'appliquerait dans le cas où l'indice national des prix à la consommation (295 postes) augmenterait de plus de 4 % entre décembre 1972 et décembre 1973.

Dans cette hypothèse, le traitement de base serait majoré au premier du mois suivant le mois pour lequel aurait été constaté un dépassement de ce taux de 4 %.

Cette majoration serait provisionnelle et à valoir sur celle qui résulterait du calcul exact de la différence entre la hausse de cet indice effectivement constatée en fin d'année et 4 %.

Le cas échéant un ajustement pour solde interviendrait au 1<sup>er</sup> janvier 1974.

En outre, le Secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique réunira les organisations syndicales dès que le niveau atteint par l'indice national des prix à la consommation pour le mois de juin 1973 sera connu afin de procéder à l'examen de la situation des rémunérations dans la fonction publique.

### Article 3. —

Les dispositions nécessaires seront prises de manière à ce que la rémunération nette correspondant au minimum garanti soit portée

à 1.000 F dans la première zone le 1<sup>er</sup> janvier 1973. Ce résultat étant atteint en dernière zone en dehors du jeu de la clause de sauvegarde lors de la dernière étape d'augmentation du traitement de base 1973.

### Article 3 bis. —

A compter du 1<sup>er</sup> janvier, l'abattement applicable à la rémunération des agents de l'Etat âgés de moins de 18 ans, prévu par les décrets n° 45-1013 du 22 mai 1945 et n° 49-44 du 12 janvier 1949, est supprimé dès que les agents ont accompli six mois de services effectifs.

### Article 4. —

Les retraités de la Fonction publique bénéficieront au 1<sup>er</sup> octobre 1973 de l'incorporation d'un point de l'indemnité de résidence au traitement de base soumis à retenues pour pension.

### Article 5. —

Il sera procédé à un aménagement des zones d'indemnité de résidence qui prendra effet au 1<sup>er</sup> octobre 1973 et qui comportera :  
— d'une part l'alignement sur le régime de la commune la plus favorisée des communes faisant partie d'une même agglomération urbaine multicomcommunale au sens du recensement de l'I.N.S.E.E.

— d'autre part en vue de réaliser en deux étapes la suppression de la dernière zone, le relèvement de 1,25 point du taux de l'indemnité applicable dans cette zone.

### Article 6. —

A COMPTER DU 1<sup>er</sup> OCTOBRE 73, l'élément fixe du supplément familial de traitement est porté de 15 à 20 F pour les familles ayant au moins deux enfants.

### Article 7. —

La prime spéciale d'installation, instituée par le décret du 14 décembre 1967, sera applicable, à partir du 1<sup>er</sup> septembre 1973, à l'ensemble des communes de l'agglomération parisienne, telle qu'elle est délimitée par le recensement de la population de l'I.N.S.E.E.

### Article 8. —

Le Gouvernement déposera sur le bureau du Parlement à sa prochaine session un projet de loi modifiant la loi du 26 décembre 1964 relative aux pensions civiles et militaires de retraite, en vue d'établir la réversibilité de la pension de la femme fonctionnaire décédée, en faveur de ses enfants mineurs et sous certaines conditions au bénéfice du mari survivant.

### Article 9. —

Le Gouvernement prendra les mesures qui, par la substitution de la référence de l'indice majoré 133 à celle de l'indice 123, revalorisera à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1973 le traitement perçu pendant le mois précédant le bénéfice du traitement minimum garanti (1) : suit un énoncé restrictif des conséquences de ce relèvement indiciaire.

### Article 10. —

Ceux des agents de la Fonction publique dont la durée effective de travail atteint ou dépasse 43 heures par semaine bénéficieront d'une réduction d'une demi-heure de cet horaire hebdomadaire à partir du 1<sup>er</sup> octobre 1973.

(1) L'indice 123 est l'indice de recrutement des personnels du groupe 1 qui, dès le deuxième mois de service passe à l'indice 153. Sont concernés, à l'Education Nationale, les agents de service.

## QUE D'INSUFFISANCES !

VOUS constaterez que cette convention ne traite pas :

- de l'accélération de l'application du plan de réforme des catégories C et D ;
- d'une réforme du cadre A bien que le gouvernement reconnaisse qu'il y a problème au niveau du début du cadre A ;
- d'une augmentation uniforme attribuée sous forme de points indiciaires.

## DE TRES NOMBREUSES INSUFFISANCES SUBSISTENT MALGRE 20 HEURES DE NEGOCIATIONS :

- 2 % seulement de progression du pouvoir d'achat alors que la C.F.D.T. jugeait que le minimum devait être de 3 %.
- pas d'engagement précis
  - sur la réduction du temps de travail pour arriver aux 40 heures, si ce n'est que la durée hebdomadaire de service passe de 43 à 42 h 30 au 1-10-73 ;
  - sur un plan d'intégration progressive de l'indemnité de résidence ;
  - sur la fusion des zones en attendant l'application complète du point ci-dessus ;
  - sur la clause de sauvegarde ;
  - sur la méthode qui sera utilisée pour porter le salaire de 1.000 francs net dans la zone la plus haute à compter du 1-1-73 ;

- sur l'extension de l'application à tous les fonctionnaires de la prime d'installation ;
- sur la réversibilité de la pension de la femme fonctionnaire sur mari.

## ACCORD OU DESACCORD

A l'issue de la dernière réunion du 19 janvier, toutes les organisations syndicales, devant la faiblesse des propositions, n'ont pu porter une appréciation favorable et se sont retournées vers leurs organismes directeurs. Il semblerait même que les premières impressions qu'elles ont données et qui étaient nettement défavorables, constituent pour la plupart d'entre elles un jugement définitif.

La C.F.D.T., quant à elle, a déjà très nettement précisé que sa délégation aux négociations portait un jugement très défavorable sur cet accord mais qu'elle sollicitait l'avis de la Commission Exécutive de l'U.F.F.A. avant de porter un jugement définitif, d'autant plus que la C.E. qui avait mandaté cette délégation constatera que tous les points qu'elle avait définis sont loin d'être satisfaits. Il faut noter qu'en reculant vers la fin de l'année la presque totalité des mesures, cela fournit, pour 1974, un crédit de reconduction qui entame déjà les négociations au titre de 74.

Roger PANIER.

La Commission Exécutive de l'U.F.F.A.-C.F.D.T. réunie le 20 janvier a confirmé l'avis de sa délégation à ces négociations et a dit non catégoriquement à cette convention.

## SOMMAIRE

2. IRCANTEC : assemblée générale le 8 février 1973.
3. Des élus SGEN-CFDT pour nous défendre : les résultats des élections aux CAP du 1<sup>er</sup> degré, CEG, CES et Lycées (lire les détails dans les pages de chaque degré).
5. MI-SE le 31 janvier votez SGEN-CFDT.
6. La revalorisation indiciaire des personnels des CET : des promesses aux réalités.
- 7-12. Crise de l'école ? Vous avez la parole : un texte rédigé par le bureau national général du SGEN accompagné d'un questionnaire auquel vous répondez car vous êtes tous concernés.
13. Concours interne et externe d'élèves-conseillers : clôture des inscriptions le 20 février.
14. A propos de l'Education physique et sportive dans les CEG-CES : l'enseignement obligatoire... n'est pas pour tout le monde.

## RELATIONS CULTURELLES

### seconde session de recrutement 72-73

Une liste de 85 postes déclarés vacants en Europe, Afrique (notamment Afrique du Nord), Moyen-Orient, Asie, Amérique Latine et Australie vient de paraître. La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 28 février, les séances préparatoires devant avoir lieu à partir du 12 mars et la plénière le 20 mars.

Ces postes sont offerts à des professeurs de second degré (y compris agrégés) de toutes disciplines (lettres principalement) et de premier degré.

Ne pas omettre de joindre copies des rapports d'inspection aux demandes qui pourront porter au total sur 5 postes.

Les candidats déjà en poste à l'étranger peuvent adresser à la D.G.R.C.S.T. un télégramme résumant les données essentielles de leurs dossiers.

Voir B.O. ou demander au S.G.-E.N. communication de la liste.

Mme V.-David

## Les fonctionnaires sont riches... de promesses mais restent les parents pauvres dans la nation

### ● LA HAUSSE DES PRIX A PULVERISE TOUTES LES PREVISIONS FAITES POUR 1972.

On a révisé les prévisions de salaires (même en l'absence de conventions) dans tous les secteurs, sauf dans la fonction publique !

Les fonctionnaires et assimilés doivent se contenter de ce qui était prévu en... novembre 1971. Ils auront, peut-être, au 1-1-73, 7 % de plus qu'au 1-1-72, pour tenir compte de l'augmentation des prix entre ces deux dates.

« Le succès de l'emprunt a montré que les ressources des Français ont fortement augmenté en 1972. » (M. Messmer, le 16-1-73.) Combien de fonctionnaires parmi les souscripteurs ?

### ● PAS DE VIE DECENTE EN DESSOUS DE 1 000 F PAR MOIS EN 1972

Déjà acquis dans certains secteurs (EDF...), ce minimum vital a été obtenu dans d'autres (SNCF) avant la fin de 1972. Les « smicards » de la fonction publique, eux, doivent vivre de promesses...

### ● LA PROGRESSION DU POUVOIR D'ACHAT N'EST ASSUREE QU'A CEUX QUI SE BATTENT POUR L'AR- RACHER.

L'objectif du gouvernement, dans le 6<sup>e</sup> plan, était une progression de 3 % pour tous. *La France battra les records européens de l'expansion en 1972.* » (Les journaux, en janvier 1973.)

Le fonctionnaire devra se contenter de 1,5 % de progression pour 1972 et de 2 % (en faisant un effort) pour 1973...

### ● LA MASSE SALARIALE EST UN FOURRE-TOUT DONT CHAQUE ELE- MENT GREVE L'AMELIORATION DES AUTRES

« Il faut faire quelque chose pour les zones de salaires », dit M. Malaud. Mais 0,5 % pour 500 000 agents, cela coûte 0,15 % de la masse salariale pour l'année !

« La réforme du cadre B est faite, dit M. Malaud. Grâce à un effort important qui coûtera 250 millions de la masse salariale en 1973. » Pour la CFDT, s'agit-il réellement d'une réforme ?

« La réforme des cadres C et D se terminera en 1974 comme prévu au contrat ; sinon les contrats n'ont plus de sens », dit M. Malaud.

« La réduction des horaires profite déjà à ceux qui en font moins que d'autres ; donc, il n'y aura presque rien en 1973 et pas d'effectifs pour pallier la réduction du temps de travail », dit encore M. Malaud.

« Si vous signez la convention, je vous promets 6 millions de plus pour les services sociaux », dit ce même ministre, le 11 janvier 1973. Mais, le 18 décembre 1972, il ne pensait pas pouvoir « gratter grand-chose » (sic) !

### ● L'HEURE DE LA VERITE EST ARRIVEE.

Depuis 1969, le gouvernement a vidé de son sens sa politique contractuelle : d'année en année, il a voulu acheter notre accord à moindre frais, et, le plus souvent, les promesses faites n'ont pas été tenues.

Pour survivre demain, il fait de nouvelles promesses :

« Progression de la rémunération des fonctionnaires parallèlement aux salaires du secteur privé. » (M. Messmer, à Provins, le 7-1-73.) Mais il ne peut rien faire pour 1972 ni s'engager trop loin sur 1973... quatre jours après !

Demain, on rasera gratis... Mais, avant demain, on nous doit quelque chose !

### le point des dernières propositions gouvernementales pour 1973

Le précédent numéro de « Syndicalisme Universitaire » (pages centrales) vous a rendu compte, sous forme d'un tableau synoptique, des propositions gouvernementales en date du 11 janvier.

La réunion suivante chez le secrétaire d'Etat à la fonction publique s'est tenue, comme prévu, le 17 janvier. La délégation CFDT était composée de R. Cabaret et R. Panier, respectivement Secrétaire Général et Secrétaire Général Adjoint de l'UFFA, et de H. Roze, des PTT (R. Lepiney souffrant ayant été remplacé par R. Panier). Nous avons eu connaissance, au cours de cette réunion, des dernières propositions gouvernementales, et il a fallu se battre pendant sept heures de négociations pour obtenir de faibles améliorations portant surtout sur le calendrier des augmentations de salaire. Néanmoins, le gouvernement n'a pas été en mesure, à la fin de cette réunion, de nous fournir un relevé des conclusions. Les délégations syndicales de fonctionnaires se sont alors retrouvées chez leur ministre, le 19, pour examiner les résultats écrits de ces longues négociations.

Vous trouverez page 15 le relevé des conclusions.

suite page 15

### L'école et le petit écran (suite)

On se souvient d'une émission de télévision sur le thème enseignants-enseignés (voir S.U. no 585). L'O.R.T.F. reprend le sujet le 31 janvier, avec une émission de 105 minutes, réalisée au lycée de Saint-Quentin et au lycée Lakanal. Espérons qu'elle compensera tout ce que la première avait de partiel et de discuté.